

A l'initiative
et avec le soutien
du Ministre-Président
du Gouvernement
wallon

Dans le cadre
des vingt-cinq ans
de la Région wallonne

Un siècle de projets
fédéralistes
pour la Wallonie
1905-2005



Depuis un siècle, la transformation de la Belgique unitaire en un Etat fédéral où la Wallonie serait reconnue comme entité fédérée a suscité de vifs débats. Vingt projets fédéralistes wallons ont précédé les lois d'août 1980 qui ont donné naissance à la Région wallonne. Ces projets n'ont pas conduit à l'élaboration d'une pensée fédéraliste wallonne unique. La réflexion fédéraliste s'est enrichie progressivement, les nuances et les orientations variant selon les sensibilités politiques de leurs auteurs et selon les circonstances socio-politico-économiques de leur époque. Si certains principes font l'unanimité entre Wallons, d'autres au contraire divisent.

C'est l'ensemble de cette réflexion, portée par le Mouvement wallon, qui débouchera et pèsera sur les négociations entre Flamands, Wallons, Bruxellois, Germanophones et Belges, amorcées véritablement à la fin des années '60 et qui se poursuivront jusqu'à la fin du XX^e siècle.

Tout en faisant ressortir l'empreinte wallonne dans les institutions belges réformées, comme d'ailleurs la non prise en compte de certaines aspirations majeures, l'ouvrage met en évidence les caractéristiques de la Région wallonne dans l'Etat fédéral actuel. L'évocation des projets wallons du passé fait mieux comprendre le fonctionnement du fédéralisme d'aujourd'hui.

Comme tout anniversaire, le vingt-cinquième de la naissance de la Région wallonne est une occasion de réfléchir au présent et au futur, tout en se remémorant le chemin parcouru, les combats menés et surtout leurs motivations. En ce début de XXI^e siècle, la mémoire collective tend parfois à oublier pourquoi les institutions ont évolué, pourquoi et comment elles sont devenues ce qu'elles sont.

Dans le chef des Wallons, conscients de leur 'minorisation', la volonté de réformer l'Etat unitaire n'a cessé d'être avant tout une question politique : les institutions wallonnes qui ont été créées et les compétences transférées en attestent.